



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

TITRE CONSEILLER EN EMPLOI ACCOMPAGNÉ



**Titre délivré
par le CFEA**

TITRE CONSEILLER EN EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Enregistre au RNCP niveau 6
Fiche RNCP 37779

Le Titre Conseiller en Emploi Accompagné permet de valider les compétences menant au métier de Conseiller en Emploi Accompagné.

Les activités visées par le Conseiller en Emploi Accompagné sont :

- Evaluation individuelle globale et multidimensionnelle de et avec la personne au regard de son insertion professionnelle ;
- Accompagnement dans la co-définition du projet professionnel et dans la recherche d'emploi ;
- Accompagnement des communautés de travail impliquées au cours du parcours professionnel de la personne ;
- Accompagnement de la personne tout au long de son parcours professionnel (vers, dans, entre emplois) autant que de besoin pour une durée non prédéterminée.



PUBLIC

Conseiller en
Emploi
Accompagné ayant
au moins un an
d'expérience

Personne ayant un
an d'expérience en
lien avec les
compétences visées
par le Titre CEA

TROIS BLOCS DE COMPÉTENCES ÉVALUÉS :

Bloc de compétences 1 : Procéder à l'évaluation individuelle globale et multidimensionnelle de et avec la personne au regard de son insertion professionnelle et l'accompagner tout au long de son parcours professionnel (vers, dans, entre emplois) autant que de besoin pour une durée non prédéterminée ;

Bloc de compétences 2 : Accompagner la personne dans la co-définition du projet professionnel et dans la recherche d'emploi ;

Bloc de compétences 3 : Accompagner les communautés de travail impliquées au cours du parcours professionnel de la personne sur le long terme.

TARIF VAE sans accompagnement

1650 € NET de taxe.

Décomposé comme suit :

450 euros phase de recevabilité

1200 euros phase de Validation des Acquis de l'Expérience

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

DOSSIER VAE ET
ORAL de 40mn



PROFIL DES jurys

Deux professionnels
de l'Emploi
Accompagné

Un représentant du
Collectif France
Emploi Accompagné

Les jurys sont
formés

CONDITIONS D'ACCÈS

Toute personne qui exerce en tant que Conseiller en Emploi Accompagné, ou ayant réalisé des activités menant aux compétences du Conseiller en Emploi Accompagné depuis au moins un an.

METHODE D'ÉVALUATION

Dossier de validation des acquis de l'expérience complété d'un oral de 40 minutes devant jury.

Pour obtenir le Titre Conseiller en Emploi Accompagné, il faut valider chacun des trois blocs de compétences.

Possibilité de validation partielle : acquisition d'un ou plusieurs Blocs de compétences.

Les blocs sont acquis à vie.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION et le CFEA s'engagent à répondre aux besoins particuliers des candidats en situation de handicap en proposant des aménagements de la VAE en termes de durée, modalités... Le cas échéant, Formavision et le CFEA pourront mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux évaluations.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

Nombre de stagiaires 2024 / 2025 : (inscription en cours)

Taux de satisfaction : (inscription en cours)

Taux de certificats délivrés : (inscription en cours)

CONTACTS

Contact administratif : cea@forma-vision.com

Contact pédagogique : cea@forma-vision.com

Contact handicap : secretariat@forma-vision.com

Téléphone : 09 53 94 35 52.

DÉROULEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE SANS ACCOMPAGNEMENT

Réunion d'information

Visio conférence d'une durée de 2h maximum.

Phase de recevabilité

Le candidat contractualise pour la phase de recevabilité, Formavision lui envoie le livret 1. Ce livret 1 permet d'identifier la recevabilité de la demande et de poursuivre la démarche. Le candidat transmet le livret 1 à Forma vision, accompagné des pièces demandées.

Attention, tout dossier incomplet n'est pas étudié.

Formavision instruit le dossier et répond dans les quatre semaines :

- Si le dossier est recevable, le livret 2 est envoyé et la contractualisation pour la suite de la démarche se met en place.
- Si le dossier n'est pas recevable, Formavision envoie une notification par voie dématérialisée motivant la réponse.

Phase de rédaction du dossier et d'inscription à l'évaluation

Le candidat contractualise pour la suite de la démarche :

- il s'inscrit sur une date de jury ;
- il récupère le livret 2.

Le candidat renseigne le livret 2 et le fait parvenir à Formavision au moins 4 semaines avant la date de jury.

Formavision convoque les candidats.

Bloc 4 – Déroulement du jury VAE

Les membres du jury consultent le dossier écrit avant l'oral.

Les jurys interrogent le candidat afin de rechercher les compétences qui n'apparaissent pas dans le dossier écrit.

A l'issue de l'oral de 40mn, le jury délibère : soit il délivre le titre, soit il délivre un ou plusieurs blocs de compétences, soit il ne délivre aucun bloc de compétences.

Le candidat reçoit les résultats par voie dématérialisée dans les trois semaines suivant la délibération.

Le parchemin est remis aux lauréats par le Collectif France Emploi Accompagné.